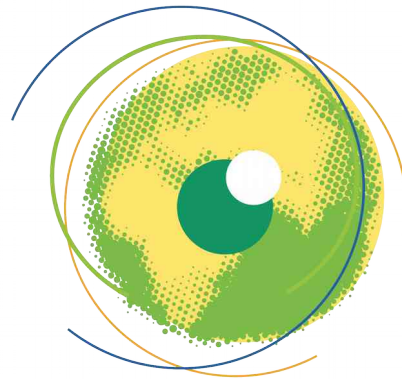


**cerdd**  
centre ressource du  
développement durable

---



## **Règlement de Consultation**

**Mission d'appui pour la co-conception d'un kit de sensibilisation et de qualification à destination des élus, sur la thématique de l'adaptation au changement climatique**

Type de produit : prestations intellectuelles

Type de marché : consultation simple

## **ARTICLE 1 – ORGANISATION DE LA COMMANDE AU NIVEAU DE L'ACHETEUR**

---

Acheteur : GIP Cerdd  
Site 11/19 rue de Bourgogne  
62 750 LOOS EN GOHELLE  
Mél : ebertin@cerdd.org  
Adresse Internet : www.cerdd.org  
L'acheteur agit en tant que pouvoir adjudicateur.

## **ARTICLE 2 – ÉTENDUE DE LA CONSULTATION**

---

La présente procédure adaptée ouverte, avec négociation éventuelle, est passée en application des articles 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.  
La présente consultation est une consultation initiale.

## **ARTICLE 3 – NON ALLOTISSEMENT**

---

Le présent marché n'est pas alloti car il concerne un ensemble de prestations homogènes nécessairement réalisées par un seul opérateur économique.

## **ARTICLE 4 – DÉFINITION DES PRESTATIONS**

---

Les stipulations du présent document concernent les prestations désignées ci-dessous :  
Marché de prestation intellectuelle pour une mission d'appui pour la co-conception d'un kit de sensibilisation et de qualification à destination des élus, sur la thématique de l'adaptation au changement climatique  
Pour le détail de la mission, voir le cahier des charges ci-joint.

## **ARTICLE 5 – DÉLIVRANCE DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

---

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Le DCE est composé des documents suivants :

- Règlement de consultation
- Cahier des charges
- Décomposition du prix global et forfaitaire

Les pièces du DCE sont disponibles sur le(s) support(s) suivant(s):

Notre site internet : <http://www.cerdd.org/Informations-pratiques/Marches-publics>

Le dossier peut être demandé par mail auprès de :

Correspondant : Mme Sandrine BLEURVACQ - secrétaire

Tél : 03.21.08.52.40

Fax : 03.21.78.72.69

Mél : [sbleurvacq@cerdd.org](mailto:sbleurvacq@cerdd.org)

## **ARTICLE 6 – FORME(S) DU/DES MARCHÉ(S)**

---

Marché à prix global et forfaitaire.

## **ARTICLE 7 – DURÉE DU MARCHÉ**

---

La mission ne devra pas excéder 8 mois à compter de la date de notification.

Une réunion de cadrage avec le Cerdd aura lieu le 17 janvier et permettra de préciser le calendrier, les modalités de validation, ainsi que la méthodologie de travail.

## **ARTICLE 8 – FORME JURIDIQUE DES GROUPEMENTS**

---

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Si le marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire est solidaire de l'ensemble des cotraitants.

Ne peuvent soumissionner aux missions, les personnes ayant pris part à l'organisation et au déroulement de la compétition, les membres de leur famille, ainsi que leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.

La composition du groupement ne peut être modifiée entre la phase candidature et la phase offre.

## **ARTICLE 9 – PRÉSENTATION DES OFFRES**

---

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- L'offre financière détaillée : le candidat présentera la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Un mémoire technique comprenant :
  - une note méthodologique : Méthodologie de travail correspondante aux descriptifs contenus dans le cahier des charges,
  - un planning de réalisation.

## **ARTICLE 10 – COHÉRENCE DE L'OFFRE**

---

En cas de discordance entre les différentes indications du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, l'indication en chiffres, hors TVA, figurant à l'article Prix (à compléter par le candidat), prévaudra sur toutes les autres indications.

En en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la décomposition du prix forfaitaire, le candidat, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global forfaitaire ou pour le redresser. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## **ARTICLE 11 – OPTIONS ET VARIANTES**

---

Ce marché ne prévoit pas d'option.

## **ARTICLE 12 – MODIFICATIONS MINEURES AU DOSSIER DE CONSULTATION**

---

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront

alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.  
Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **ARTICLE 13 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

---

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard avant le 14/12/2018 une demande écrite ou par courriel à :

***pour les renseignements d'ordre administratif :***

Correspondant : Sandrine BLEURVACQ - secrétaire

Adresse : site 11/19 rue de Bourgogne

Mél : sbleurvacq@cerdd.org

Horaires d'ouvertures : Du lundi au vendredi de 9h-12h30 / 14h00-17h30

***pour les renseignements d'ordre technique :***

Correspondants : Elaine BRIAND ou Emmanuelle LATOUCHE

Mél : climat@cerdd.org

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h-12h30 / 14h00-17h30

Chaque concurrent sera informé de l'ensemble des questions posées et des réponses données.

Les réponses seront apportées aux candidats au plus tard le 19/12/2018.

## **ARTICLE 14 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

---

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte. L'offre doit être remise dans les mêmes conditions que la candidature.

Les offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes, conformément à leur candidature : sur un support papier et sur un support physique électronique et remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé.

Les offres devront parvenir à destination avant le 19/12/2018 à 17h00.

GIP Cerdd

Site 11/19 rue de Bourgogne

62750 LOOS EN GOHELLE

Correspondant : Elaine BRIAND

Tél : 03.21.08.52.40

Fax : 03.21.78.72.69

Mèl : mapaco@cerdd.org

Adresse Internet : [www.cerdd.org](http://www.cerdd.org)

Horaires d'ouvertures : Du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (hors jours fériés).

Les documents relatifs à l'offre comportent les éléments décrits à l'article - Présentation des offres

ci-dessus.

## **ARTICLE 15 – CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

---

Les offres seront appréciées en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Prix des prestations	40 %
Qualité de la proposition d'intervention (hypothèses de travail, méthodologie d'animation et d'accompagnement...)	30 %
Compétences dans la production et le design d'outils & de ressources à destinations des collectivités locales, des élus, des acteurs des territoires (références)	20 %
Connaissances en matière de développement durable, de changement climatique & des enjeux des collectivités locales (références).	10 %

## **ARTICLE 16 – MODALITÉS ESSENTIELLES DE PAIEMENT ET RÉSILIATION DU MARCHÉ**

---

Le paiement s'effectuera par mandat administratif, sous 30 jours, à réception de chaque facture, pour chaque étape lorsqu'elle est achevée (voir DPGF).

### **RÉSILIATION DU MARCHÉ**

Selon l'application des articles 29 à 36 du CCAG/FCS (2009).

## **ARTICLE 17 – VOIES DE RECOURS**

---

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Lille

Adresse :

143 rue Jacquemars Giélée

BP 2039

59014 LILLE Cedex

Tel : 03.20.63.13.00

Fax : 03.20.63.13.47

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Voies de recours :

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal Administratif de Lille, 143, rue Jacquemars Giélée BP 2039, F-59014 Lille Cedex.

E-mail : greffe.ta-lille@juradm.fr

Tél. 03.20.63.13.00

Fax 03.20.30.68.40

Heures d'ouverture : 8h30-12h / 13h30-16h30.

Un horodateur situé à l'entrée du tribunal permet de déposer les requêtes 24h/24h.

Vous pouvez également adresser votre requête par la poste, de préférence par envoi recommandé avec avis de réception, mais seule la date d'arrivée de la requête au tribunal pourra être prise en compte pour la computation du délai de recours, sauf difficultés dûment justifiées.